



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2019A0203-LL pour MC

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dans le cadre d'un recours au Gouvernement wallon introduit par Monsieur Marc Lemaire pour l'**ASBL CARREFOUR SAINT-REMACLE** (rue des Raines, 6 à 4800 Verviers) contre la décision de refus de permis d'urbanisme rendue par le Collège communal en sa séance du 18 février 2020 pour la transformation d'une ancienne école en un logement collectif pour un bien sis à **4800 Verviers, rue Saint-Remacle, 21** et cadastré 2ème division, section B, n° 200/X, le Collège communal fait savoir qu'à la demande du Gouvernement wallon et conformément à l'article D.IV.68 du Code du Développement Territorial, le dossier sera soumis à annonce de projet.

Le projet est de type : « **Transformation d'une ancienne école en un logement collectif** ».

Il présente les caractéristiques ci-après :

Application des articles D.IV.5 et D.IV.40, alinéa 3 :

le projet implique un écart au Guide Communal d'Urbanisme « RCU Vieille Ville » - article 36, §3 b :

le projet envisage des impostes opaques (panneautage anthracite) pour ce qui concerne les châssis des fenêtres de l'étage du bâtiment principal côté cour, ce qui n'est pas autorisé.

Conformément à l'article D.I.16 du CoDT, **les mesures de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août 2020 inclus.**

Le dossier peut être consulté - **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 3 juillet 2020 au 24 août 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 juillet au 24 août 2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be

A Verviers, le 30 juin 2020

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN.



Pour la Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Freddy BREUWER.